

Mesures préventives d'hygiène renforcées

Objectif

Mesures d'Hygiène renforcées mises en place :

- Pour protéger les enfants et les professionnelles dans le lieu de vie
- Pour assurer des pratiques professionnelles de qualité.

En cas de maladie contagieuse identifiée en collectivité, l'application des mesures d'hygiène courante doit être maintenue.

Des mesures d'hygiène renforcées doivent également être appliquées pour minimiser le risque de développement d'une épidémie ou de l'endiguer.

Les mesures d'hygiène renforcées varient selon le mode de transmission et le germe en cause. Elles sont habituellement ponctuelles et limitées dans le temps.

En période particulière de pathologie et afin de garantir la sécurité sanitaire pour tous (enfants, familles et professionnelles de la petite enfance), des mesures renforcées sont mises en place en accord avec les consignes officielles du Ministère de la Santé (comme par exemple lors de la période COVID).

Contamination par les selles

- Lavage des mains avec un savon antiseptique ou lavage simple associé à une solution hydro alcoolique, particulièrement après le passage aux toilettes, après avoir changé un enfant, avant la préparation des repas et des biberons et avant de donner à manger aux enfants. Ce lavage de mains demeure un moyen essentiel de prévention de la transmission de l'infection. Le savon antiseptique est mis en place dans les toilettes et la cuisine de la structure. La solution hydro alcoolique est mise en place sur des points stratégiques également.
- Manipuler tout objet ou matériel souillé par des selles avec des gants jetables. Les placer dans des sacs fermés afin qu'ils soient lavés puis désinfectés. Le matériel souillé (gant jetables...) sera jeté dans une poubelle munie d'un couvercle actionné avec une pédale.
- Nettoyer soigneusement les matelas de change et les lits souillés.

Contamination par les sécrétions respiratoires

- Mettre un masque en cas de toux, éternuements
- Se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle munie d'un couvercle
- Cracher toujours dans un mouchoir en papier à usage unique
- Se laver les mains minutieusement, particulièrement après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué ou après avoir mouché un enfant malade
- Laver les surfaces, jouets et autres objets présents dans les espaces fréquentés par l'enfant malade
- Les personnes enrhumées ou qui toussent peuvent porter un masque lors de tout contact rapproché avec un enfant (change, alimentation, éveil...)

Contamination à partir de lésions cutanées ou cutanéomuqueuses

- Se laver les mains minutieusement
- Utiliser des gants jetables à usage unique pour effectuer les soins d'une lésion cutanée (plaie sanglante, plaie infectée, impétigo...). Les gants seront jetés et les mains lavées avant de toucher tout autre objet (crayon, cahier, téléphone...)
- La lésion cutanée doit être protégée par un pansement. Le matériel de soin sera jeté dans la poubelle muni d'un couvercle
- En cas de conjonctivite : nettoyer chaque œil avec une nouvelle compresse qui doit être jetée dans une poubelle munie d'un couvercle. Se laver les mains avant et après chaque soin
- En cas d'infection du cuir chevelu (teigne, poux, impétigo...), laver soigneusement la tête de lit et les objets utilisés pour coiffer l'enfant (peigne, brosse) avec un produit adapté
- En cas de verrues : nettoyer soigneusement les sols et les tapis si les enfants y marchent pieds nus. Lors de verrue, mettre de préférence des chaussettes à l'enfant.

Contamination par du sang ou d'autres liquides biologiques infectés

- En cas de plaie, lors de soins dispensés, se laver les mains et porter des gants jetables
- Désinfecter les surfaces et le matériel souillés
- En cas de contact avec la peau, nettoyer immédiatement à l'eau et au savon, rincer puis désinfecter
- En cas de contact avec les muqueuses, rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau.